

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 11 mai 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Constant, M. Blanchet, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Youssouf, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany

-----



## Délibération n° 15-02 du 11 mai 2023

### ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION DE 10 PERSONNES DANS LE CADRE D'UN RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT AVEC L'ASSEMBLÉE POPULAIRE DE LA WILAYA DE BEJAÏA

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n° 07-01 du 1 octobre 2020 acceptant de percevoir la subvention de 12 000 euros du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères correspondant au cofinancement du projet de « La participation des jeunes au service de l'innovation sociale dans les territoires »,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

Considérant que la pandémie et les contraintes liées à la situation politique en Algérie ont entraîné trois reports du projet,

**après en avoir délibéré,**



- PREND EN CHARGE les frais inhérents à l'accueil d'une délégation de dix personnes de la wilaya de Bejaïa (élu·e·s, membres du Conseil local des jeunes et responsables associatifs), dont la liste est jointe en annexe, pour la période du 26 juin au 1er juillet 2023 (déplacements, hébergement et restauration), sur le budget du Service International - Via le monde.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*